

Lyon, le 16 septembre 2022

Convocation Assemblée Générale Ligue Auvergne-Rhône-Alpes tennis de table Samedi 29 octobre 2022 à Lyon (69)

Organisée par le club de Gerland TT

Lieu : Office des Sports de Lyon, 1 quai Fillon, 69007 Lyon

Conformément aux statuts :

Article 5.4 Obligation aux clubs régionaux d'assister à l'AG de ligue. La qualification de « club régional » sera acquise pour tout club ayant une ou plusieurs équipes en championnat national et/ou régional durant la saison qui servira de référence pour le calcul des voix de l'A.G. L'association sportive concernée envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura été remis un pouvoir signé en bonne et due forme. A défaut, une pénalité calculée par voix et votée par le Conseil de Ligue chaque saison sera appliquée.

Le nombre de voix sera établi sur la base du nombre de licences au 30 juin 2022. Les associations ayant des équipes en championnat régional et/ou national en 2021/2022 (première ou seconde phase) sont donc tenues d'assister même si elles n'ont plus d'équipes dans ces championnats en 2022/2023. La liste sera publiée sur le site de la ligue : <https://www.laura-tt.fr/assemblee-generale/> Bien entendu, les autres associations seront les bienvenues à cette A.G.

En cas d'absence, une pénalité de 25 euros par voix sera appliquée dans le cas où le club n'aura pas été présent à l'une des 2 AG de cette saison 2022/2023.

13h 45 : ouverture de la salle

14h 00 : pointage des clubs

14h 30 : début de l'AG

Ordre du jour :

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts de la ligue :
 - changement d'adresse du siège social
 - cooptation d'un nouveau membre au conseil de Ligue
 - Vote des deux modifications

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Accueil Président de Lyon 7 TT Gerland

1. Mot du Président de la ligue
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022
3. Présentation du compte d'exploitation et du bilan financier au 30 juin 2022
 - * Lecture du rapport de l'expert-comptable M. Pierre KARPEL (société Pyramide Conseil)
 - * Vote sur l'approbation des comptes
 - * Vote sur l'affectation du résultat
 - * Vote du quitus au trésorier
4. Remise des mérites fédéraux, régionaux Or, Argent et Bronze + récompenses diverses
5. Election complémentaire au comité directeur
6. Questions diverses et échanges

Pot de l'amitié

Pièces jointes :

- **Le Compte rendu de l'A.G. du 18 juin 2022**
- **Le Bilan comptable de la saison 2021/2022**
- **Les Statuts de la Ligue**